



CHARTRE FLETc

Relations avec la MTC

1. L'enseignement de la FLETc repose sur la tradition chinoise et est constitué des théories fondamentales et des pratiques médicales chinoises. La transmission traditionnelle suppose de connaître le mieux possible la matière transmise et de la respecter le plus scrupuleusement possible. Le formateur s'interdira de trahir la tradition et d'affabuler pour paraître savant. La référence demeure la Chine et au sein de la FLETc le référant, garant de cet enseignement est à ce jour Marcel COSTE. En cas de litige, la décision définitive sera prise par le "comité d'éthique de la FLETc." constitué de membres historiques de la FLETc.
2. Le formateur de la FLETc respectera le programme des autres écoles de MTC comme les autres disciplines thérapeutiques.
3. Les formateurs préfèrent se comporter avec modération afin de ne pas entacher l'image de la FLETc et de la MTC par leurs éventuels écarts de langage ou de comportement.

Relations avec les stagiaires

1. Les stagiaires qui suivent les cours d'énergétique traditionnelle Chinoise à la FLETc sont libres et doivent le demeurer. Respectueux de cette liberté, le formateur laisse chacun penser et agir comme il l'entend et s'interdit d'influencer les stagiaires qui lui ont été confiés par la direction de la FLETc.
2. La transmission des connaissances ne peut être l'occasion de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.
3. Respectueux de la vie privée et familiale des stagiaires, le formateur s'interdira d'y interférer par des relations d'ordre privées.
4. En aucun cas, les stagiaires ne peuvent constituer un potentiel commercial et faire l'objet de démarchage commercial au sein de la formation.

Relations avec la FLETc

1. Dans l'objectif de garantir la qualité professionnelle de l'équipe de formateurs, une formation continue du corps enseignant est prévue. Chaque formateur s'engage à participer aux différentes réunions pédagogiques organisées ainsi qu'aux voyages d'études en Chine organisés par la FLETc, dont les frais restent à sa charge.
2. Le formateur s'engage à respecter le programme qui lui a été confié, de le préparer et d'en rendre compte à la fin de chaque séminaire. De la même manière celui-ci évitera de contredire un autre formateur. Il préférera encore être explicite sur la nature personnelle de certains de ses propos.
3. Le formateur s'engage à respecter les horaires de cours définis en début d'année, et spécifiques aux différents centres de formation. Le formateur se charge de veiller à la bonne exécution matérielle et pédagogique des cours. Il est également à la disposition des stagiaires lors des pauses et interours. De même, il se fait un devoir de répondre aux questions que les stagiaires pourraient lui poser en dehors des séminaires.

Relations avec la FNMTC

1. Le formateur de la FLETc est conscient de former de futurs confrères et valorisera l'amitié et le respect qui sont à la base de bonnes relations de confraternité.
2. Dans son activité de praticien de MTC, le formateur de la FLETc contribuera au développement et à la reconnaissance de la MTC telle qu'elle est enseignée à la FLETc. Il se réfère à la déontologie de la profession définie par la FNMTC.